



## Huissier fantome et diffamation

Par **acteon**, le **13/11/2013 à 20:25**

bonjour en proces avec mon ex compagne pour des travaux que j'ai effectues chez elle alors que nous n'etions que comcubin,la maison lui appartenant j'ai été mis a la porte une fois les travaux termines et la maison a été mis en vente a peine 2 mois apres mon depart.j'ai perdu mon proces les juges onts estimes que les travaux m'ont aussi beneficier.c'est scandaleux.a ce jour j'ai fait appel de cette procedureet la reponse de mon ex a été de dire que j'avais tout simplement disparu du domicile car un huissier c'est presente chez elle et que c'est pour cette raison de peur je n'ai plus reparu.le tout accompagne d'une lettre de sa mere qui pretent que je jouais enormement aux courses.j'ai bien été mis a la porte une fois les travaux termines.je vais porte plainte pour diffamation contre ces deux personnes mais je ne sais pas comment faire.si je ne fais pas de procedure je vais certainement encore perdre en appel.si j'ai bien compris c'est la personne qui est accusee en difamation qui doit apporter la veracite de ses dires .donc c'est a elle de^prouver q'un huissier est venu a son domicile pour faire une saisie pour des pretendue dettes que j'avais contractees merci a tous pour vos reponse